



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

concubinage

Question écrite n° 3872

### Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi concernant les distorsions quant à l'appréciation du revenu dans le cadre d'un couple en union libre. Par exemple, le revenu des deux conjoints sera pris en considération dans le calcul d'une allocation de solidarité suite à la perte d'emploi quand, en revanche, le régime juridique de la pension de réversion interdit au survivant de pouvoir y prétendre, dans le cadre de l'union libre. Il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur cette question ainsi que les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre dans le cadre d'une future réforme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3872

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 septembre 2007, page 5417

**Question retirée le :** 21 décembre 2010 (Fin de mandat)